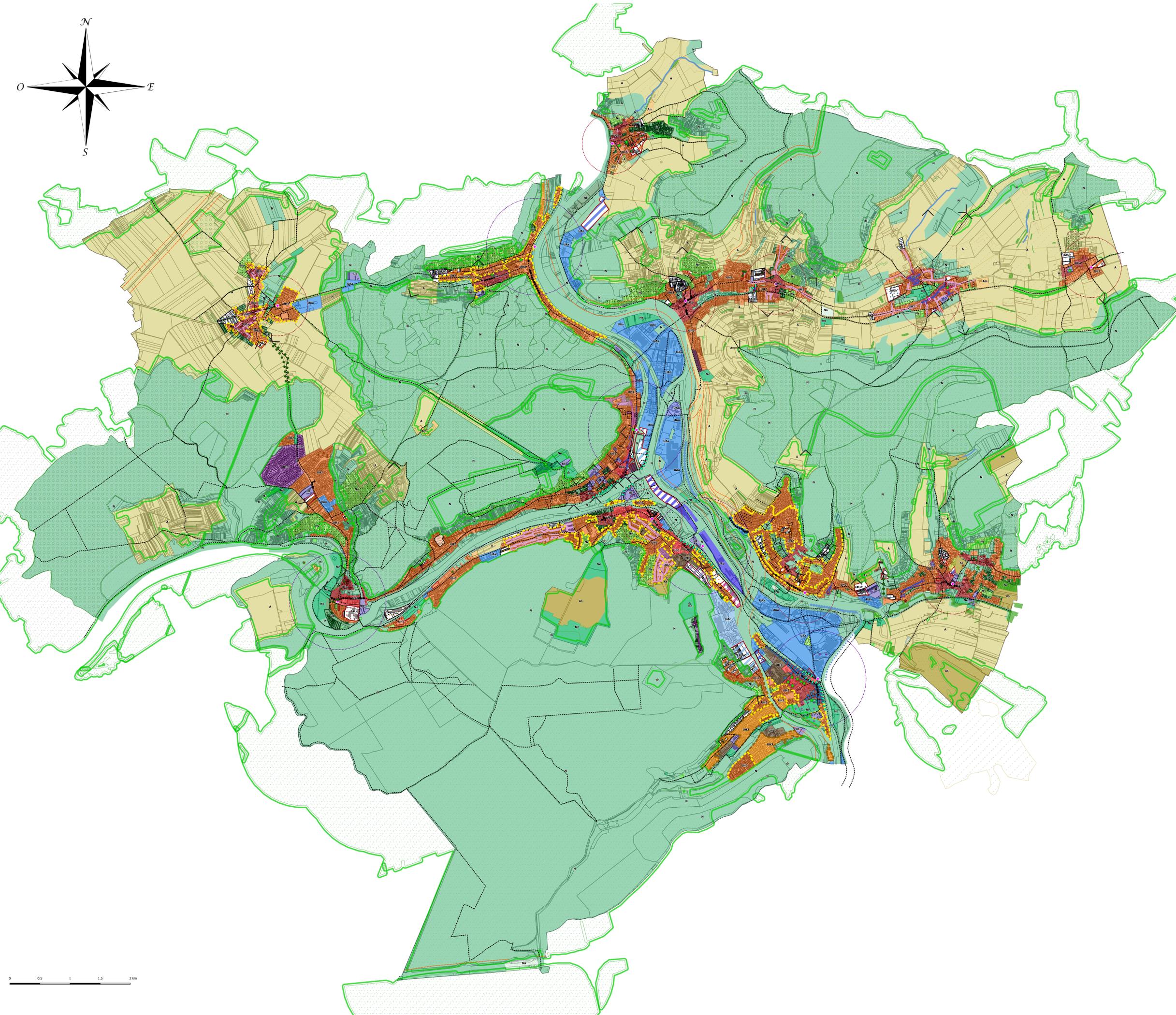
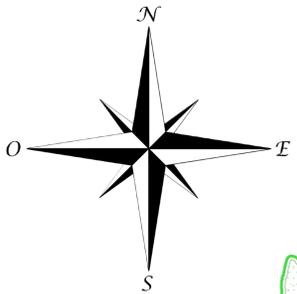


5.2.1 PLAN DE ZONAGE DE SYNTHÈSE



Légende

Habillage

- Limite parcellaire
- Bâti

Trame Verte et Bleue

- Ripisylve
- Ripisylve rive droite
- Ripisylve rive gauche
- Espace Boisé Classé
- Réservoir de biodiversité : forêt
- Réservoir de biodiversité : verger
- Réservoir de biodiversité : prairie
- Lisière des réservoirs de biodiversité forestiers protégés
- Verger ou jardin
- Arbre remarquable
- Alignements-arbres
- Parc ou jardin en milieu urbain (relais de biodiversité)
- Hale ou bosquet remarquable
- Surface en eau remarquable

Éléments remarquables du paysage

- Façade sur rue repérée
- Bâti remarquable
- Mur remarquable
- Point de vue remarquable
- Ensemble architectural et paysager remarquable

Règles d'implantation et de construction

- Bande d'implantation
- Ligne d'implantation des constructions L1
- Ligne d'implantation des constructions L2
- Bande de constructibilité limitée le long des grands axes routiers
- Implantation au dessus du niveau de la voie publique
- Linéaire commercial
- Secteur d'emprise au sol maximale différenciée
- Secteur de hauteur maximale différenciée en UH2 (hauteur de façade - hauteur totale)
- Station de mobilité
- Plateforme sud à l'avant du bâtiment de l'ancien sanatorium

Autres prescriptions

- Emplacement Réserve
- Périmètre d'OAP
- Liaison pour modes actifs
- Bord à eau urbain à valoriser

Disque de valorisation des axes de transport

- 500 mètres (bus)
- 800 mètres (gare/halte ferroviaire)

Zones

UAa	1AUaP
UAc	1AUaA
UAd	1AUhS2
UAp	1AUdCP
UCa	1AUdE
UCaf	1AUhCH
UCd	1AUaF
UE	2AUm
UH1	2AUa
UH2	2AUd
UH2s	2AUh
UH3	2AUe
UHm	A
UHo1	Am
UHo2	Ap
UHo3	As
UHo3Sj	N
UHo3D	Na
UHo4	Ne
Uj	Nh
1AUaC	Nhm
1AUdC	Np
1AUe	Nv
1AUhS1	Ns
1AUh2	Ni
1AUh3	